

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1596

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2004 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2004 pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, à 6 177 312 €.

En mouvements réels, les crédits inscrits à hauteur de 2 059 M€ pour 2004 sont en diminution de 30,50 % par rapport à 2003 où ils étaient ouverts à hauteur de 2,963 M€. Ils seront probablement suffisants pour répondre aux engagements pris dans les sept opérations d'aménagement gérées dans ce budget.

Le budget pour 2004 s'équilibre en dépenses et en recettes, sans besoin d'avance du budget principal.

En application de la M 14, les travaux réalisés pour l'aménagement des 7 zones gérées dans ce budget annexe sont comptabilisés comme une production stockée en fonctionnement, les produits de la commercialisation comme du déstockage. Ces écritures sont enregistrées en classe 3 de stocks et n'augmentent ou ne diminuent pas le patrimoine communautaire. Ce sont des mouvements d'ordre qui augmentent les masses budgétaires de deux fois 2,059 M€ en 2004, sans apporter aucune valeur économique. Les seuls montants significatifs sont ceux figurant en classe 6 et 7 pour 2,059 M€, ils sont indiqués pour des valeurs hors taxes. Ce budget ne fait pas apparaître les frais financiers, ni les frais de personnel. Toutes les charges de structure sont recensées dans le budget principal.

Budget primitif 2004 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - équilibre général en K€- tableau n° 1

Libellés	Budget primitif 2003	Budget primitif 2004	Evolution
produits			
cessions de terrains aménagés	2 953 315	2 059 104	- 30,28 %
subventions reçues	10 367	0	
total des produits réels	2 963 682	2 059 104	- 30,52 %
compte de stocks	2 953 277	2 059 104	- 30,28 %
total des produits	5 916 959	4 118 208	- 30,40 %
charges			
acquisitions de terrains	73 480	50 000	- 31,95 %
études	105 874	60 000	- 43,33 %
travaux	2 773 923	1 949 104	- 29,73 %
total des charges réelles	2 953 277	2 059 104	- 30,28 %
compte de stocks	2 963 682	2 059 104	- 30,52 %
total des charges	5 916 959	4 118 208	- 30,40 %

recettes d'investissement			
sous-total recettes d'investissement	0	0	
compte de stocks	2 963 682	2 059 104	- 30,52 %
total recettes d'investissement	2 963 682	2 059 104	- 30,52 %
dépenses d'investissement			
sous-total des dépenses réelles	0	0	
compte de stocks	2 953 277	2 059 104	- 30,28 %
total des dépenses d'investissement	2 953 277	2 059 104	- 30,28 %
budget de l'urbanisme	8 870 236	6 177 312	- 30,36 %

Analyse par opérations :

Des sept opérations gérées dans ce budget annexe, six nécessitent une inscription des crédits en 2004, la ZAC de la Cité Internationale étant confiée à un aménageur externe. Au total, la charge nette est nulle et ne nécessite pas de participation du budget principal pour l'équilibre de ce budget.

Les dépenses les plus significatives concernent la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° pour un montant de 1,461 M€. Elles vont permettre les travaux de voirie et d'espaces publics sur l'ensemble de la ZAC visant à l'aménagement définitif qui devrait être achevé en 2006. Une deuxième cession à la société Mérieux permet l'ouverture d'une recette de 122 K€, le 2° versement de la vente à la société Géode sera de 125 K€ et 930 K€ proviendront de la vente à la société Sogelym Steiner de l'îlot 2 de la ZAC.

A Vénissieux, le solde des travaux de la ZAC du Vieux Bourg est à payer en 2004 pour 300 K€.

A Saint Romain au Mont d'Or, une recette de 500 K€ est attendue pour les maisons individuelles situées dans le haut de la ZAC.

A Oullins, les travaux de la ZAC de la Saulaie seront achevés à la fin de 2003, un reliquat de paiement est prévu en 2004. Les deux terrains restant à vendre, l'un fait l'objet d'un compromis, l'autre sera cédé en 2004, la somme de 200 K€ pourra être encaissée.

A Vénissieux, la ZAC de Parilly pourrait être clôturée après les régularisations foncières auprès des différents partenaires, Conseil général, Commune, etc., estimées à 50 K€ pour 2004.

A Lyon 3°, les travaux de finition des aménagements de voirie dans la ZAC du Dauphiné pourraient être payés à hauteur de 121 K€ en 2004.

Budget primitif 2004 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - présentation par opérations (en €) - tableau n° 2

Opérations	Dépenses 2004	Recettes 2004	Charge nette 2004
ZAC du Dauphiné à Lyon 3°	121 104		121 104
ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°	1 461 000	1 175 695	285 305
ZAC de Saint Romain au Mont d'Or	116 000	500 000	- 384 000
ZAC de Parilly à Vénissieux	50 000		50 000
ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux	300 000	182 939	117 061
ZAC de la Saulaie à Oullins	11 000	200 470	- 189 470
sous-total des mouvements réels	2 059 104	2 059 104	0
mouvements sur comptes de stocks	2 059 104	2 059 104	0
total général du fonctionnement	4 118 208	4 118 208	0

En investissement, les seuls montants qui figurent dans le projet de budget concernent les mouvements de stocks ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet budget primitif 2004 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 6 177 312 €.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable public les crédits sont exécutoires pour leurs montants inscrits par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction M 14. Les indications par opérations n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,